

L'an deux mil treize, le vingt deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean BESSON, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

DATE DES CONVOCATIONS : 15 mars 2013

Présents : MM. BESSON Jean, BALAGUER Christine, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GRUOT Mireille, LUPO Chantal, MARCELO Brigitte, MICHALLET Damien, PEYAUD Jean-Marc, ROGEMOND Maurice, TRUCHET Cécile, VARVIER Richard.

Absente et excusée : Mme BUSTOS Christelle donne pouvoir à Mme BERCHET Marie
M. MILLY Roger donne pouvoir à M. BESSON Jean
M. DERDERIAN Philippe donne pouvoir à M. MICHALLET Damien

Monsieur ROGEMOND Maurice est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance est ouverte à vingt heures trente.

1 – ATTRIBUTION MARCHÉ VOIRIE – TRAVAUX MONTEE DE LA SERVE

Monsieur le Maire rappelle, que les travaux du marché voirie 2013 prévoient l'aménagement de la Montée de la Serve.

Il a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert qui s'est déroulée de la manière suivante :

- Date d'envoi de l'avis à la publication : 29 janvier 2013
- Date limite de réception des offres : 25 février 2013 à 12h
- Date de réunion de la Commission pour l'ouverture des plis : 27 février 2013 à 18h00
- Date de réunion de la Commission pour le jugement des offres : 18 mars 2013 à 17h15

La consultation portait sur trois lots.

La Commission d'appel d'offres, après analyse, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : TRAVAUX VRD – MACONNERIE – ECLAIRAGE PUBLIC : **ENTREPRISE LEFEBVRE SUD EST/PERRIOL/RMF**, mandataire Jean LEFEBVRE, pour un montant de : 690 106, 02 € HT, soit 825 366, 80 € TTC.

Lot 2 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET ENROCHEMENT : ENTREPRISE RAVEL TP pour un montant de 93 929, 15 € HT, soit 112 399, 26 € TTC.

Lot 3 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER : ENTREPRISE GENEVRAY S.A.S. pour un montant de 37 976, 00 € HT, soit 45 419, 30 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le montant des offres et le choix des entreprises retenues et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché et à le notifier.

2 – ATTRIBUTION MARCHÉ POUR BARRIÈRE DE CLOTURE – PROPRIÉTÉ COMMUNALE MONTEE DE LA SERVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de mettre en place une barrière de clôture à la propriété communale située Montée de la Serve.

Une consultation d'entreprises a été effectuée par courrier en date du 02 février 2013 et affichée sur le panneau à la porte de la mairie.

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 février 2013 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 février 2013 à 18h.

Deux entreprises ont remis une offre.

La commission d'appel d'offres propose de retenir la serrurerie MOIROUD de Saint Laurent de Mure pour un montant des travaux de 38 778, 00 € HT, soit 46 378, 49 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

3 – CAPI – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2014

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, complétée par la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes ou d'agglomération, fixe de nouvelles règles en matière de fonctionnement du conseil communautaire.

Il est prévu notamment :

- Mise en place de nouvelles modalités pour la désignation des conseillers communautaires
- Les conseillers communautaires auront un nombre maximal et des nouvelles modalités de répartition des sièges entre les communes membres
- Le nombre de vice-présidents est diminué
- Des suppléants pour les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire.

La réforme des collectivités prévoit :

- L'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste. Le vote sera jumelé au scrutin municipal par un système de fléchage.

Le nombre de délégués communautaires est fixé par la loi, selon la strate démographique à laquelle appartient la communauté d'agglomération.

La répartition des sièges est également fixée par la loi, réparti au prorata de la population de chaque commune selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Toutefois le nombre de délégués communautaires prévu par la loi peut être augmenté et leur modalité de répartition entre les communes assouplie.

Le nombre maximal de vice-présidents est fixé à 20% de l'effectif communautaire. Toutefois, le conseil communautaire peut à la majorité des 2/3 de ses membres fixer à 30% de l'effectif le nombre de vice-présidents sans dépasser 15.

La loi laisse la possibilité d'augmenter le nombre de délégués si les communes sont d'accord à la majorité qualifiée.

La CAPI lors du bureau communautaire du 12 mars 2013 a voté, à la majorité, pour une augmentation du nombre de sièges qui passerait de 60 à 68.

Monsieur le Maire présente les trois variantes.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, pour la variante n° 2 à savoir la répartition de 68 délégués entre les communes membres de la CAPI. Cette variante donne deux délégués à SATOLAS ET BONCE.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL – AMENAGEMENT MONTEE DE LA SERVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement sont prévus Montée de la Serve. Les travaux consistent à créer un aménagement de sécurité comprenant un giratoire et un trottoir depuis la route des Etraits jusqu'au parking de l'église.

Le montant des travaux total est de 822 011, 17 € HT dont 277 200, 41 € HT de travaux de mise en sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette demande de subvention auprès du Conseil Général.

5 – ACHAT AUTO LAVEUSE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer l'auto laveuse de la salle polyvalente.

Deux devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal retient le devis de la société ARGOS pour une auto laveuse auto portée RS71 pour un montant de 10 988, 00 € HT soit 13 141, 65 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

6 – ACHAT DE TERRAIN POUR AMENAGEMENT ROND POINT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour réaliser le giratoire Route des Etraits, il convient d'acheter une surface de terrain à M. et Mme DURAND pris sur la parcelle section A N° 744.

Un document d'arpentage a été réalisé par le Cabinet RATELADE-PETITHOMME qui fait apparaître une surface de terrain de 220 m².

Le service des domaines a été consulté.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires. Le prix d'achat est arrêté à 90 € le m². La commune prendra à sa charge le mur de clôture de la propriété Durand affectée par ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

7 – CESSION DE VOIRIE AMIABLE– LOTISSEMENT CLOS DE L'EPERON 2

Monsieur le Maire donne lecture aux élus du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars dernier de l'association syndicale du lotissement le Clos de l'Eperon 2 qui demande à la commune de bien vouloir récupérer pour 1 € symbolique la voirie du lotissement. La voirie est cadastrée section A n° 1022.

Considérant que les six propriétaires des lots afférents au lotissement ont émis un accord à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 15 mars 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants:

- **ACCEPTÉ** pour l'euro symbolique le transfert de la voirie du lotissement du Clos de l'Eperon 2
- **PRECISE** que les espaces verts restent à la charge de l'association syndicale du Clos de l'Eperon 2
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce transfert.

8 – CONVENTION FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX ROUTE DES SORBIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAPI va procéder à l'aménagement de la route des Sorbières (cheminement piétonnier – 2^{ème} tranche).

Le montant de ces travaux pouvant être réalisé en 2013 est arrêté à la somme de 149 506, 38 € TTC dont le financement est assuré par la CAPI pour un montant de 74 925, 18 € et pour la commune 74 581, 20 € hors frais de maîtrise d'œuvre.

Le financement de cette opération fait l'objet d'une convention de fonds de concours au profit de la CAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAPI.

9 – CONVENTION SARA – ETUDE FAISABILITE AMENAGEMENT ZONE UI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis le tènement de l'ancien site Satoméca, situé dans le hameau de La Ruelle. D'une superficie de 10 100 m², le terrain comprend le bâtiment d'une ancienne usine avec sa toiture en sheds et un petit immeuble de bureaux/logements. Le terrain est classé en zone UI à vocation d'activités économiques au plan d'occupation des sols approuvé le 7 avril 1981, modifié en dernier lieu le 17 décembre 2012. Le site est implanté au sein d'une zone d'habitat individuel.

En vue de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération lui permettant de se prononcer sur son opportunité, d'en arrêter précisément le programme, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle, Monsieur le Maire a décidé de lancer une étude de faisabilité. Cette étude devra permettre au Conseil municipal de choisir le programme et le parti d'aménagement de l'opération et de délibérer en toute connaissance de cause sur l'aménagement de la zone.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la SARA qui a pour objet de piloter cette étude.

Le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas nécessaire d'engager une étude pour savoir si la commune doit conserver le bâtiment.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote cette procédure. Le résultat du vote est le suivant :
16 voix pour la démolition du bâtiment sans signature de convention et 2 voix pour l'étude de faisabilité avec la SARA.

10 – BILAN ANNUEL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES PETITS LURONS »

Monsieur Le Maire donne la parole à Damien MICHALLET, Adjoint en charge de la petite enfance, pour présenter au conseil municipal le rapport annuel du centre de loisirs « les petits Lurons ».

Damien MICHALLET rappelle que lors de la mise en place de la DSP (délégation de service publique) signée avec Léo LAGRANGE, la commission en charge de la petite enfance a imposé un comité de pilotage annuel avec le prestataire. Le comité de pilotage 2012 a eu lieu le vendredi 15 février 2013. Damien MICHALLET en fait un résumé :

En 2012, 174 enfants ont été accueillis dans le centre de Loisirs « les petits Lurons », pour 114 familles directement concernées. 12% des familles qui fréquentent le centre de Loisirs « les petits Lurons » ont des

difficultés économiques. Damien MICHALLET rappelle que la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire en élargissant le seuil minimum du quotient familial des familles utilisatrices du centre de Loisirs a permis d'accueillir des familles en difficultés.

Les mercredis restent les journées les plus sollicitées et pour lesquelles Léo LAGRANGE gère des listes d'attente. Le choix de la municipalité de privilégier les familles de Satolas et Bonce comme utilisatrices du centre a donc tout son sens au vu des listes d'attente. Aujourd'hui, les familles de Satolas et Bonce sont prioritaires sur les listes d'attente. Damien MICHALLET propose de maintenir cette règle.

Globalement les petites vacances ont été normalement remplies excepté les vacances de Pâques pour lesquelles la commission a demandé à Léo LAGRANGE une vigilance toute particulière en 2013 pour assurer un remplissage minimal sur cette période.

Les vacances d'été 2012 ont été de nouveau un succès et confirment l'intérêt des familles pour cette période. 4 nuitées ont été organisées sur cette période estivale : un véritable succès, 40 enfants ont participé dont 10 enfants âgés de 4 à 5 ans.

La réforme des rythmes scolaires a normalement été évoquée. Damien MICHALLET a signalé à Léo LAGRANGE la volonté de reporter la mise en place de la réforme à la rentrée 2014. La commission proposera, dès accord de la DASEN à reporter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, une rencontre pour étudier les impacts de la mise en place de cette réforme.

Le conseil municipal décide d'approuver ce rapport de comité de pilotage 2012 et donne pouvoir à la commission en charge de la petite enfance pour lancer l'étude des impacts de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès accord de la DASEN

11 - POINT URBANISME

Madame Brigitte MARCELO, Adjointe déléguée à l'urbanisme, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en février /mars 2013.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE	DECISION	MOTIF REFUS
	maison individuelle avec 2 logements	GABERT Christophe et Slim DAHMANE	Route de la Ruelle	accepté le 15/03/2013	
	maison individuelle et 3 logements	HERNANDEZ Rachel	Route de la Ruelle	accepté le 15/03/2013	
déclaration préalable	Pose enseignes	MACCAFERRI Viviane	Chemin de Pré Dinay	acceptée le 22/02/2013	
	Abri bois	PERSICO Annie	Route de la Savane	acceptée le 22/02/2013	

12 – QUESTIONS DIVERSES

- Réunion vidéo projection lundi 25 mars 2013 à 18h30
- Enquête publique SITA CENTRE EST du 16 avril au 28 mai 2013

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 23h.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 26 AVRIL 2013 à 20 h30